



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de suffrages exprimés : 32 dont 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Aigueperse.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Bernard MANILLERE a donné pouvoir à Cécile GILBERT, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Guy TIXIER a donné pouvoir à Pascal LABBE

Absents :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_210 : Urbanisme - Création d'un service commun "Système d'information géographique (SIG)"

Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Considérant les besoins de la communauté de communes et des communes en termes de production de cartes,

Considérant que la communauté de communes dispose de moyens humains et techniques permettant la réalisation de ces cartes,

Il est proposé au conseil communautaire la création d'un service SIG.

Compte-tenu de l'impact engendré pour les agents qui seront rattachés au service commun, la convention et la fiche impact des agents seront présentées au CST lors de sa prochaine réunion.

Il est proposé que le tarif soit fixé de manière forfaitaire par le conseil communautaire.

Pour l'année 2025, il est proposé de le fixer à 0,51 € / habitant décomposé comme suit :

Coût estimé du service pour l'année 2026 : 22 055 euros

Population INSEE de référence : 21 795

La clé de répartition du service est estimée à 50 % pour Plaine Limagne et 50 % pour les communes.

Sur une base d'adhésion de l'ensemble des communes, la participation 2026 s'établirait ainsi :

- Plaine Limagne : 11 027,50 €
- Communes : 11 027,50 € (soit 0,51 € / habitant)

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **de valider le principe de la création d'un service commun SIG,**
- **de valider la tarification pour l'année 2026 telle que présentée,**
- **de charger le président de présenter au CST les fiches impact et le modèle de convention,**
- **d'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 24 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Luc CHAPUT

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement